Première CHT signée en Paca

DIGNE-LES-BAINS, 18 janvier 2012 (APM) - L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur a entériné mardi la première communauté hospitalière de territoire (CHT) de la région.

Elle concerne le centre hospitalier (CH) de Digne-les-Bains, le CH de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), le centre hospitalier du Pays d'Aix-centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis (Bouches-du-Rhône, Vaucluse) et le CH de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Dans un communiqué de presse, l'ARS souligne que cette "CHT du pays provençal" va "harmonis[er] l'activité de cinq établissements de santé entre le nord des Bouches-du-Rhône, le sud du Vaucluse et les Alpes du sud".

Cette CHT, dont le siège est au CH du Pays-d'Aix, permettra de faire "face aux difficultés communes rencontrées par les hôpitaux, notamment pour les recrutements médicaux, à la concurrence accrue du secteur privé et afin d'assurer une accessibilité aux soins sur ces territoires", a indiqué mercredi le CH du Pays-d'Aix dans un communiqué de presse.

Elle vise à "développer une approche territoriale de l'organisation de la santé, au plus près des besoins de la population par une complémentarité renforcée entre les établissements qui la composent" et à "faciliter la mise en place de filières de soins". Elle devra permettre aussi "aux médecins traitants de mieux orienter et mieux accompagner leurs patients dans le système de santé".

Le projet est axé notamment sur le thème de l'imagerie médicale et de la biologie avec l'internalisation de certains examens dans la CHT et la rationalisation des activités. En chirurgie, le projet instaure des consultations avancées sur l'ensemble du territoire et structure les filières de prise en charge.

En médecine, il est prévu la mise en place de consultations avancées pour un meilleur maillage du territoire et une structuration de filières critiques, notamment en dermatologie, pneumologie, endocrinologie et neurologie. La CHT va revoir aussi la filière pédiatrique et la cancérologie avec la mise en place d'une équipe de territoire en oncologie, la structuration de la filière et le développement de la recherche.

En matière de permanence des soins, il sera instauré des gardes de territoire et un système de transport interne. La CHT vise à améliorer la régulation des capacités (fluidification de l'accès aux capacités d'aval entre les établissements et développement des capacités d'accueil) et les urgences avec la mise en place d'un système de transport interne et développement de la communication pour améliorer l'adressage des patients.

Les représentants CGT des CH de Digne-les-Bains, Pertuis et Manosque ont organisé mardi un rassemblement à l'hôpital de Digne pour protester contre cette CHT, à l'occasion de la signature de la convention en présence du directeur général de l'ARS, Dominique Deroubaix.

"Nous craignons qu'avec cette CHT, qui regroupe des hôpitaux sur trois départements, tout se regroupe sur Aix et que les hôpitaux de proximité comme Salon-de-Provence, Digne et Manosque perdent des services", a déclaré mercredi à l'APM un représentant CGT au CH de Digne-les-Bains, William Maury.

Les opposants à la CHT réclament le maintien "des services de proximité" et affirment qu'ils n'ont pas été consultés sur ce projet.

D'autres projets de CHT sont en cours en Paca dont une dans le Vaucluse autour du centre hospitalier d'Avignon et une autre impliquant le CH de Toulon-La Seyne et les centres hospitaliers d'Hyères et de Brignoles.

co/so/APM polsan redaction@apmnews.com

COPAI001 18/01/2012 11:55 ACTU